



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mardi 19 mars 2024

Séance Publique du
Lundi 25 mars 2024

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS – INFORMATION SUR LES MARCHES SIGNES EN 2023

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Laëtitia LAFFONT, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Antoine GOYER à Armelle GEGOUSSE.

Secrétaire de séance : Ludovic JEGO.

Présents : 31
Pouvoirs : 02
Absent : 00

n°04

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS – INFORMATION SUR LES MARCHES SIGNES EN 2023

Rapporteur : Claude ORVOINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-19,

Vu la délibération du 27 mai 2020 concernant les attributions exercées par le maire sur délégation du conseil municipal, pour prendre toutes décisions concernant les marchés de travaux, fournitures et services n'excédant pas le seuil des procédures formalisées,

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2020 concernant la délégation de fonctions à Armelle GEGOUSSE, adjointe déléguée dans le domaine du développement durable et de l'administration générale,

Vu l'avis de la Commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 14 mars 2024 ;

Vu le rapport présenté en séance du conseil municipal, et notamment le tableau récapitulatif ci-joint ;

Une information est faite concernant les marchés et avenants passés durant l'année 2023.

Le tableau joint indique les marchés et avenants recensés pour le compte-rendu de ces délégations.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

➤ **PREND ACTE** de cette information

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme

Ronan LOAS,
Maire

